



Servitude ligne téléphone

Par Mnemos

Bonjour,

Ma ligne téléphonique est coupée depuis plusieurs jours . j'ai fait intervenir un technicien orange qui a conclu à un problème d'élagage . Les câbles seront à changer après l'intervention d'un élagueur. Les arbres concernés se trouve sur la propriété de ma voisine . Elle refuse de les faire élaguer. La moitié de la ligne se trouve en bordure de route communale et la seconde partie traverse sa propriété en aérien , pour alimenter ma maison .

Ma voisine me dit que je doit me débrouiller autrement : Faire poser un poteau plus loin et dériver la ligne téléphonique . Cette ligne aérienne à été créée il y a plus de 30 ans par les précédents propriétaires(D'après témoin de l'époque : Donc à confirmer par Orange ou par la mairie?).

Cette ligne peut-elle être considérée comme une servitude continu et visible acquise par prescription trentenaire ?

Si oui , cette servitude protège-elle cette ligne d'une éventuelle demande de suppression de sa part ?

Par avance , Merci